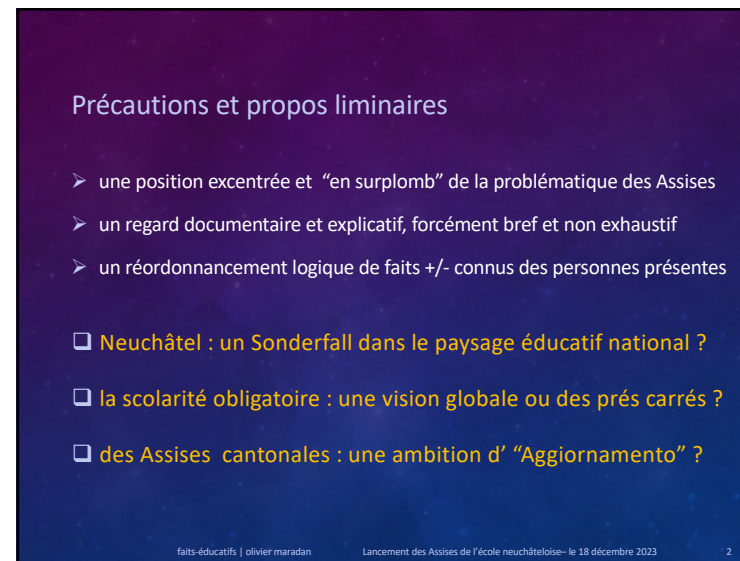
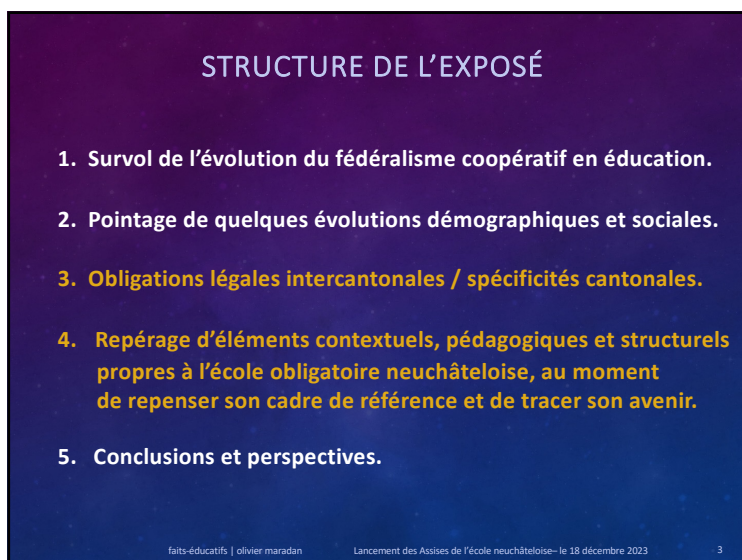




1



2



3



4

BASES LÉGALES DE LA COLLABORATION SUR LE PLAN NATIONAL

Constitution fédérale (Cst.)

Article constitutionnel sur la formation (1874 / 1999)

- Répartition des compétences dans le domaine de la formation

Nouveaux articles constitutionnels sur la formation (2006)

- Compétences confirmées/clarifiées
- Nouveautés importantes :**
- Obligation de collaborer
- Obligation d'harmoniser certains paramètres importants
- Pilotage commun des hautes écoles

Droit intercantonal
Conventions intercantionales selon art. 48 Cst.

Concordat scolaire - 1970

- Obligation de collaborer: développement de l'école, harmonisation des législations cant.
- Réglementation de paramètres importants: durée scolarité, âge d'entrée à l'école

Reconnaissance Diplômes - 1993

Mobilité / financement -- de 1997 à nos jours

Mise en œuvre de cette disposition à travers le concordat HarmoS (dès 2009)

Source : CDIP/IDES 2022

faits-éducatifs | olivier maradan Lancement des Assises de l'école neuchâteloise - le 18 décembre 2023 5

5

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES AU SEIN DU FÉDÉRALISME

	réglementation	financement	exécution
formation continue	Intervention subsidiaire de l'Etat (quelques principes + encouragement) & organisation de certaines offres		
tertiaire hautes écoles (Unis / HES) form. prof. sup.	cantons	Confédération	tiers
sec. II form. prof. form. générale	cantons	Confédération	tiers
sec. I primaire EE ou CE inclus*	cantons	Confédération	tiers

*EE = école enfantine, CE = cycle élémentaire

Source : CDIP/IDES 2022

faits-éducatifs | olivier maradan Lancement des Assises de l'école neuchâteloise - le 18 décembre 2023 6

6

DÉVELOPPEMENT DU DROIT CONCORDATAIRE DANS LA FORMATION

années 1970-1990 mise en place	années 2000 / RPT et Cst. intensification, renforcement	2015 et suivantes consolidation
<p>coordination, harmonisation concordat scolaire 1970 entrée en vigueur 1970</p> <p>mobilité professionnelle reconnaissance CH des diplômes 1993 en vigueur 1995</p> <p>libre circulation (accès égalitaire aux filières/formations d'autres cantons) AIU 1997 (1998) AHES 1998 (2000) AESS 2003 (2005) AEP+ 2006 (2007) surdoudés 2003 (2004) AES 2012 (2014) AIU 2019 (2022) AOSH 2022 (en ratification)</p>	<p>application des articles constitutionnels HarmoS 2007 en vigueur 2009 applic. art. 62, al. 4, Cst. conséquences de la RPT pédagogie spéc. 2007 en vigueur 2011 bourses d'études 2009 en vigueur 2013</p>	<p>hautes écoles 2013 en vigueur 2015 applic. art. 63a Cst.</p>

Source : CDIP/IDES 2022

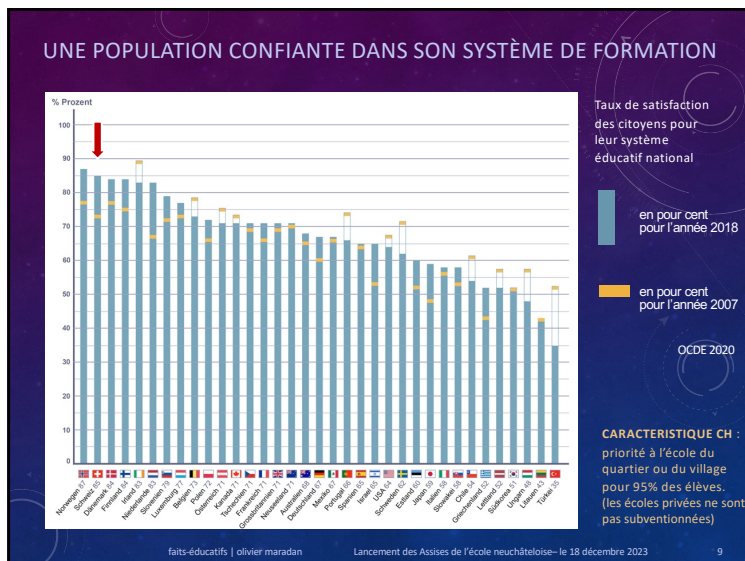
faits-éducatifs | olivier maradan Lancement des Assises de l'école neuchâteloise - le 18 décembre 2023 7

7

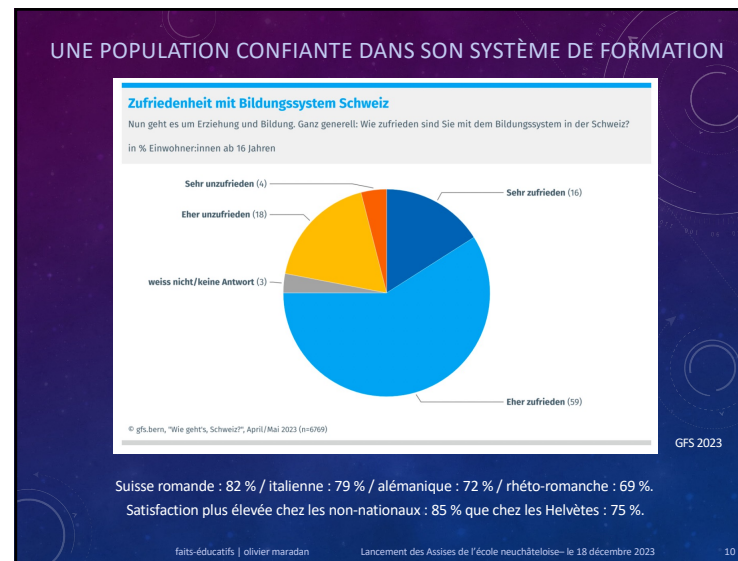
2. POINTAGE DE QUELQUES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES REMARQUABLES

faits-éducatifs | olivier maradan Lancement des Assises de l'école neuchâteloise - le 18 décembre 2023 8

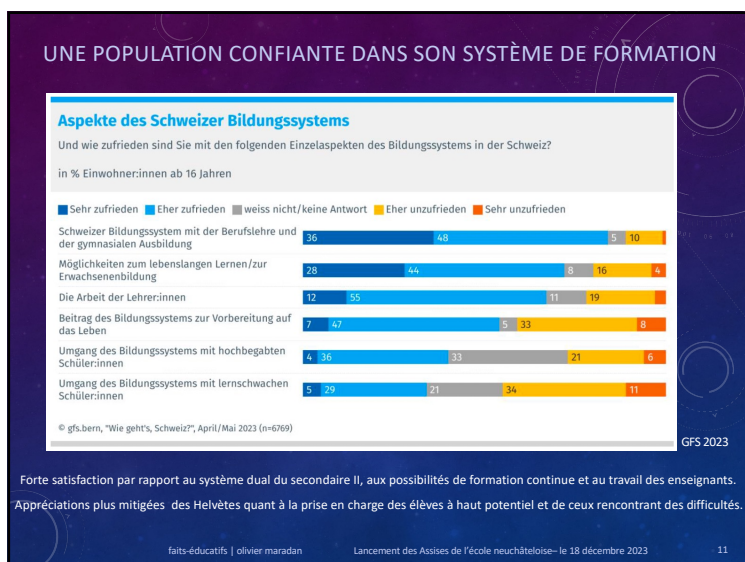
8



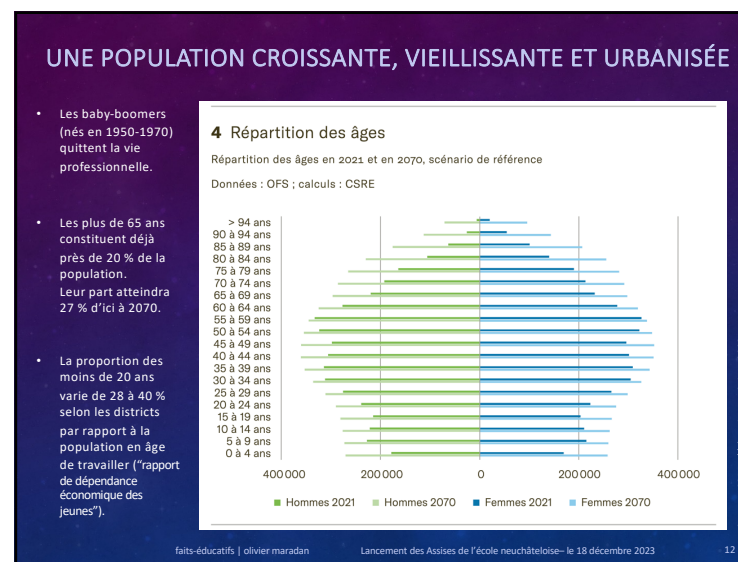
9



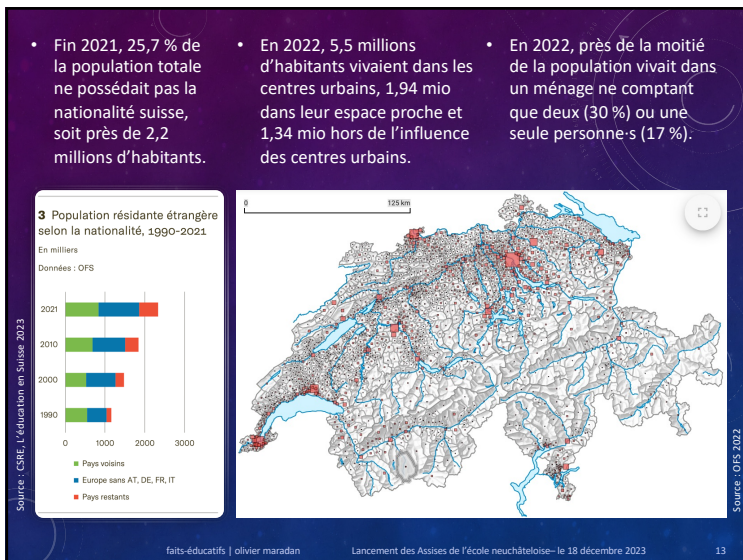
10



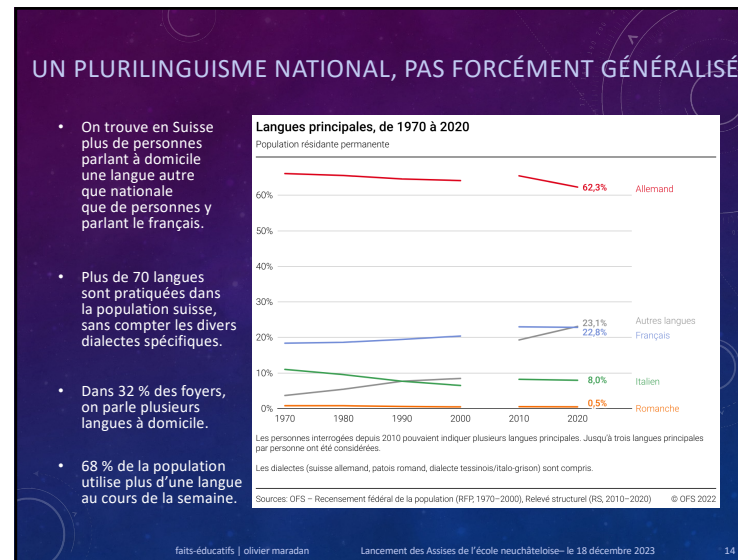
11



12



13



14

Déclaration 2015 de la CDIP et de la Confédération sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation :

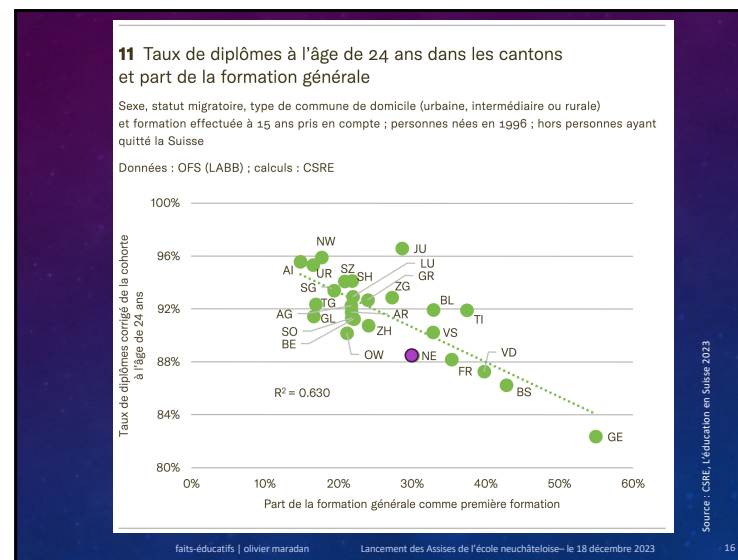
2. Faire en sorte que 95 % des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du secondaire II.

Fin 2022, l'Office fédéral des statistiques (OFS) annonce que (selon les analyses longitudinales dans le domaine de la formation)

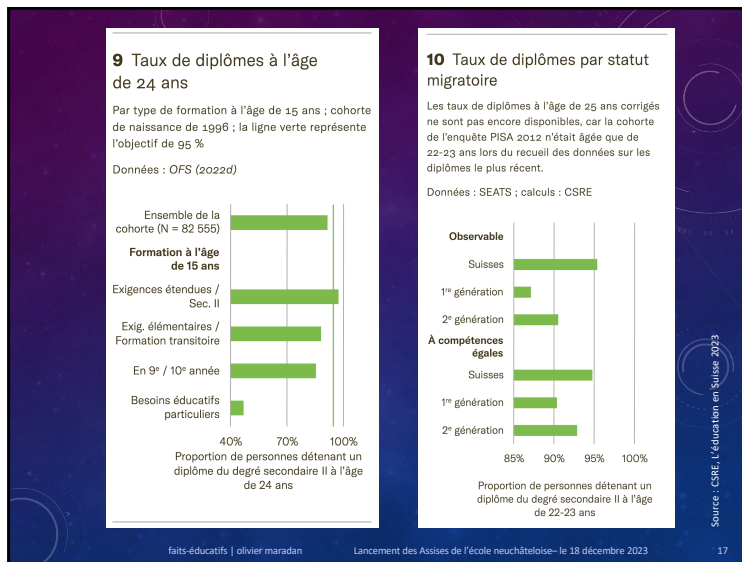
90,2 % des jeunes obtiennent un titre du degré secondaire II jusqu'à l'âge de 25 ans (93.1 % pour les Suisses nés en Suisse, mais 78.9 % pour les étrangers nés à l'étranger et 86.1 pour ceux nés en Suisse).

faits-éducatifs | olivier maradan Lancement des Assises de l'école neuchâteloise - le 18 décembre 2023 15

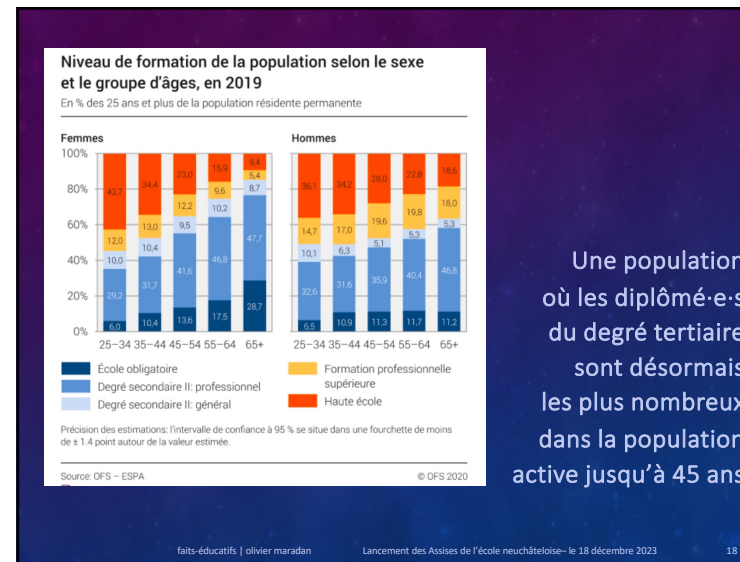
15



16

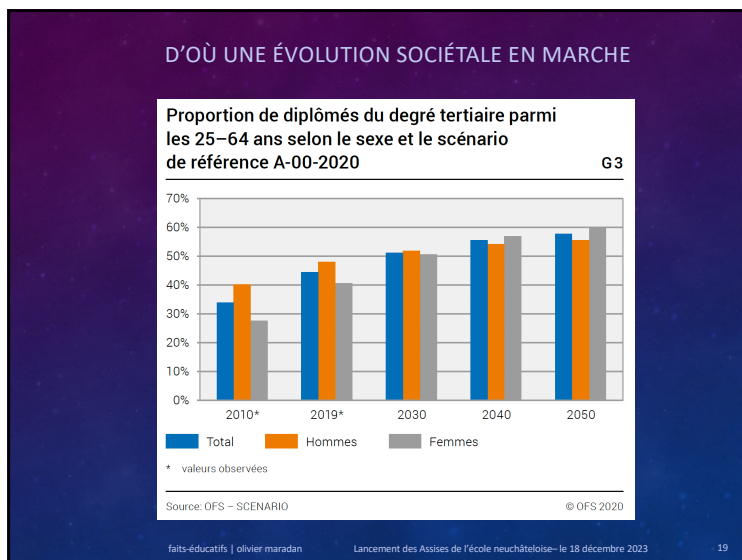


17



Une population où les diplômé-e-s du degré tertiaire sont désormais les plus nombreux dans la population active jusqu'à 45 ans

18



19

3. OBLIGATIONS LÉGALES INTERCANTONALES VERSUS MARGES ET SPÉCIFICITÉS CANTONALES

faits-éducatifs | olivier maradan

Lancement des Assises de l'école neuchâteloise - le 18 décembre 2023

20

Schulzwang für 4-Jährige?

zäme spile. zäme lehre.

27. September 2009
www.ja-zu-harmos.ch

Einheitsschule HarmoS

Nein

Ja zu guter Bildung. Ja zu HarmoS. ✓

faits-educatifs | olivier maradan Lancement des Assises de l'école neuchâteloise - le 18 décembre 2023 21

21

Des visions différentes de la famille et du rôle attendu de l'Etat

Adhésions à HarmoS (état sept. 2010)

Adhésion définitive Adhésion refusée Adhésion en suspens

Répartition des majorités lors du refus, le 3 mars 2013, de l'article constitutionnel sur la famille (54,3 % de oui, 15 cantons contre)

faits-educatifs | olivier maradan Lancement des Assises de l'école neuchâteloise - le 18 décembre 2023 22

22

POUR LA SCOLARITE OBLIGATOIRE : UN TRIPTYQUE JURIDIQUE

<h3>Constitution fédérale</h3> <p>Votation nationale du 21 mai 2006</p> <p>Art. 62, al. 4</p> <ul style="list-style-type: none"> Harmonisation de l'instruction publique Objectifs de l'enseignement Subsidiarité fédérale 	<h3>Concordat HarmoS (CDIP)</h3> <p>14 juin 2007</p> <p>Art. 3, al. 1-3</p> <ul style="list-style-type: none"> Acquisition de connaissances et compétences Domaines définis d'enseignement Personnalité autonome et compétences sociales des élèves Art. 8, al. 1 Harmonisation des plans d'études 	<h3>Convention scolaire romande (CIIP)</h3> <p>21 juin 2007</p> <p>Art. 7</p> <ul style="list-style-type: none"> La CIIP édicte un Plan d'études romand (PER) Art. 8, al. 1 et 2 Définition des objectifs d'enseignement Marge cantonale de 15% pour les contenus Caractère évolutif du Plan d'études romand
---	--	--

faits-educatifs | olivier maradan Lancement des Assises de l'école neuchâteloise - le 18 décembre 2023 23

23

UNE SYMÉTRIE GLOBALE DES SCOLARITÉS FRANCOPHONES

Schémas simplifiés de quelques systèmes éducatifs francophones

Age	Espace Romand de la formation	Belgique - Fédération Wallonie-Bruxelles	Canada - Province du Québec	France	Luxembourg
19-20	**selon le canton ou la filière choisie	Degré complémentaire	formation collégiale / formation universitaire	Formation	**selon l'orientation choisie
18-19	Degré secondaire II / formation générale ou professionnelle	Degré de détermination	formation générale ou formation professionnelle	1 ^{re} / 2 ^{de} / 3 ^{de} / 4 ^e / 5 ^e / 6 ^e	enseignement secondaire classique (avec assiduité) / enseignement secondaire général
16-17	Degré secondaire I	Degré d'orientation	formation générale	collège	enseignement secondaire général
15-16	Degré primaire	Degré d'observation	enseignement primaire	école élémentaire	école fondamentale (4 cycles de 2 ans)
13-14	enseignement maternel	enseignement maternel	enseignement maternel	école maternelle	éducation précoce
12-13					
11-12					
10-11					
9-10					
8-9					
7-8					
6-7					
5-6					
4-5					
3-4					
AS					

AS Intitulé et numérotation des années de scolarité
** La durée des études varie en fonction des choix

Source : IRDP 2023

faits-educatifs | olivier maradan Lancement des Assises de l'école neuchâteloise - le 18 décembre 2023 24

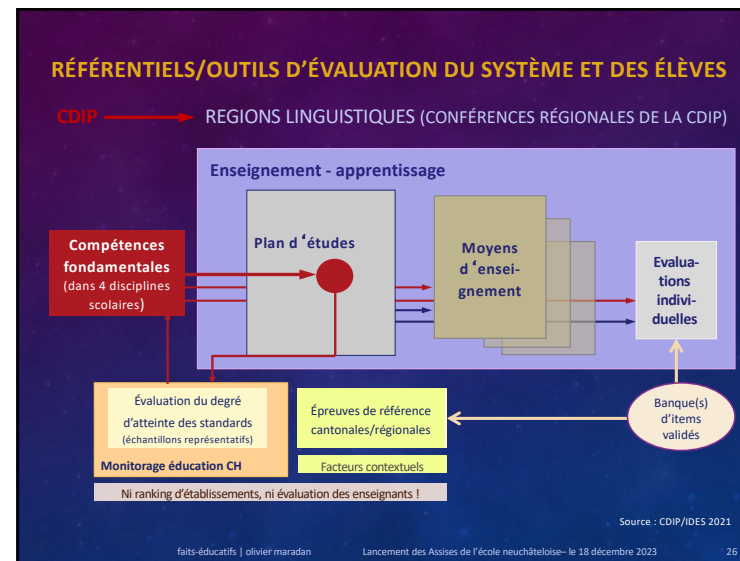
24

LE PILOTAGE DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE EN SUISSE

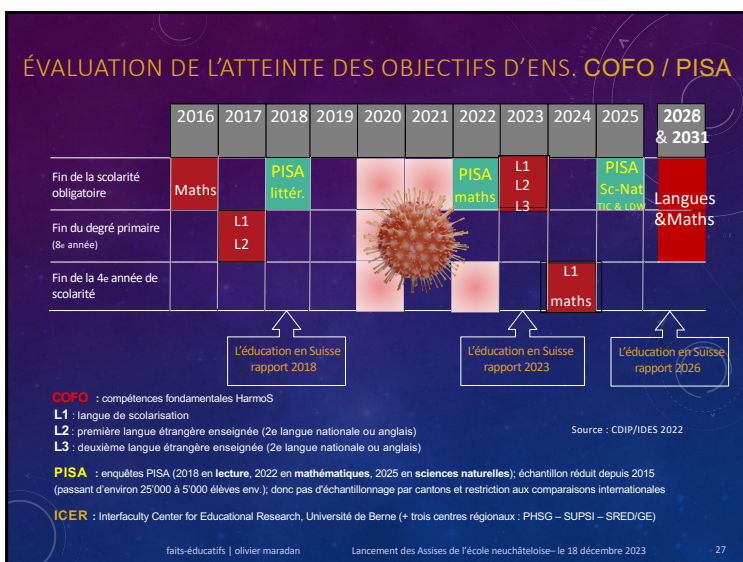
Niveau	Tâche	Instrument
CDIP	<ul style="list-style-type: none"> Harmonisation des structures Fixation de standards contraignants 	<ul style="list-style-type: none"> Concordat HarmoS Monitoring CH de l'éducation
Région linguistique	<ul style="list-style-type: none"> Coordination des contenus d'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> 1 plan d'études Coordination des moyens d'enseignem.
Canton	<ul style="list-style-type: none"> Pilotage du système éducatif cantonal 	<ul style="list-style-type: none"> Législation Financement Exécution
Commune Etablissement scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Organisation et direction de l'école au niveau local Mise en œuvre pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> Autonomie partielle des écoles

Source : CDIP/IDES 2021

25



26



27

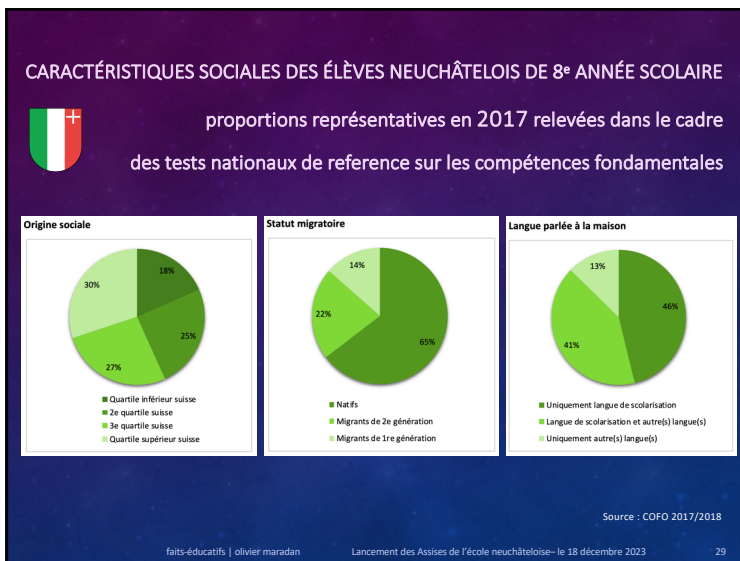
CDIP / COFO : TESTS NATIONAUX DE REFERENCE

Relation entre l'atteinte des compétences fondamentales et les caractéristiques individuelles des élèves, selon les cantons

- ORIGINE SOCIALE** : MOYENNEMENT FORT À FORT
→ Relation la plus forte parmi les caractéristiques individuelles
- STATUT MIGRATOIRE** : FAIBLE À MOYENNEMENT FORT
Réduit de 50% environ après contrôle de l'origine sociale
- LANGUE PARLÉE À LA MAISON** : FAIBLE À FORT
Plus marqué en mathématiques et en lecture dans la langue de scolarisation que dans les autres domaines testés
- GENRE** : TRÈS FAIBLE À FAIBLE

Source : CDIP/COFO 2017

28



29

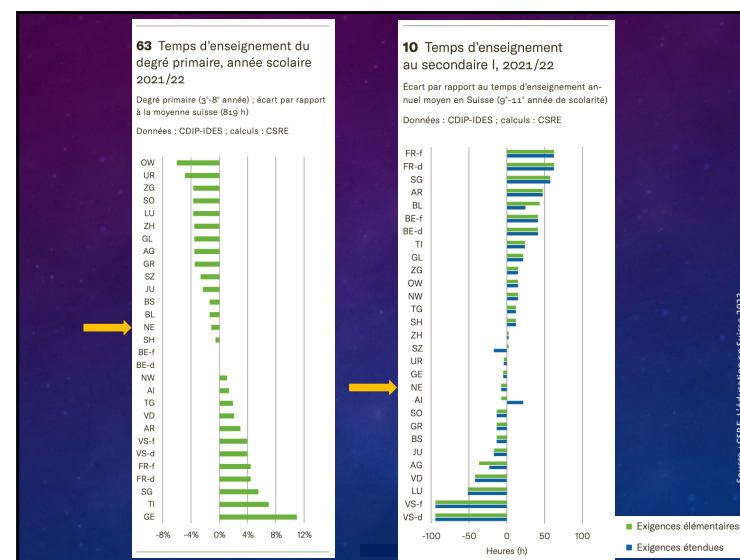
4. ÉLÉMENTS CONTEXTUELS, PÉDAGOGIQUES ET STRUCTURELS PROPRES À L'ÉCOLE NEUCHÂTELOISE

faits-éducatifs | olivier maradan Lancement des Assises de l'école neuchâteloise – le 18 décembre 2023 30

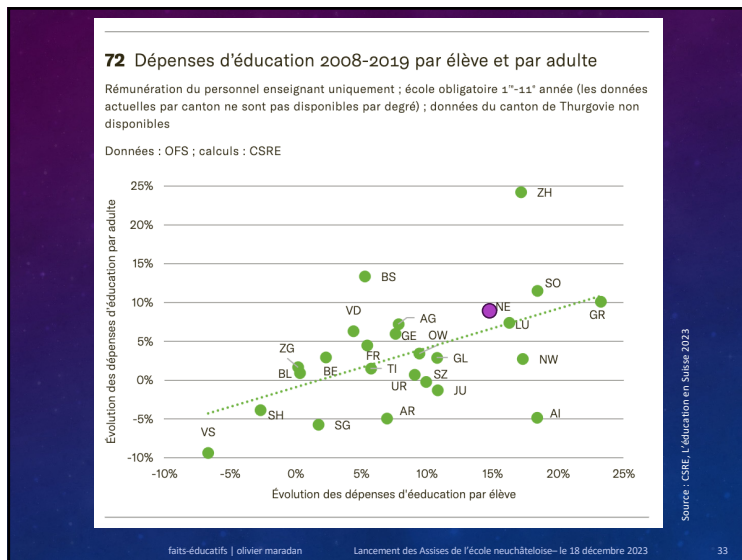
30

- ### Principaux éléments contextuels impactant le fonctionnement
- Facteurs humains (élèves & enseignants), climat scolaire, relations avec parents.
 - Management scolaire (établissements avec une direction et autonomie relative).
 - Organisation structurelle (3 cycles) et programmatique (par ex. langues, numérique ...)
 - Encadrement – différenciation – soutien – progressions – comportements.
 - Niveaux de performance – équité.
 - Passage au secondaire II et obtention d'une certification reconnue.
- ❖ Sur bien des plans, Neuchâtel se situe dans la moyenne suisse !
- faits-éducatifs | olivier maradan Lancement des Assises de l'école neuchâteloise – le 18 décembre 2023 31

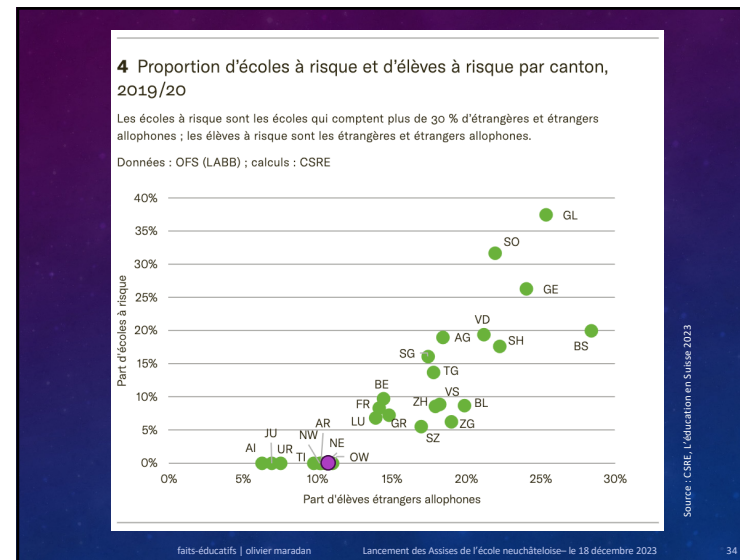
31



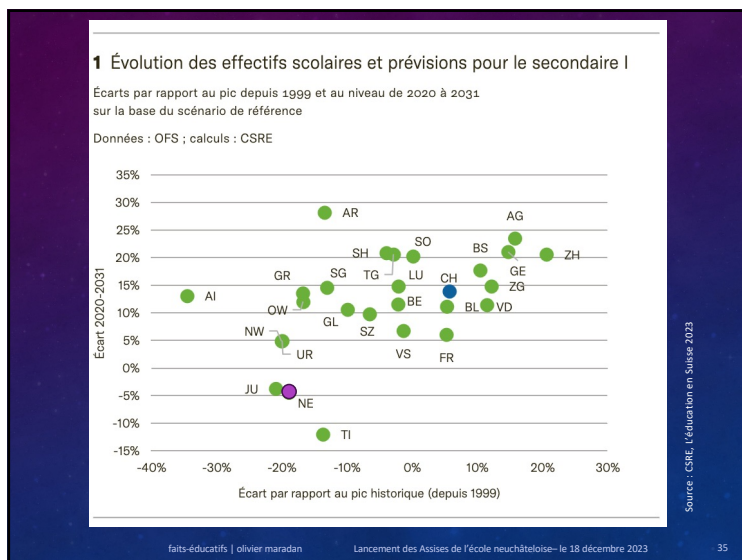
32



33



34



35

SOUTIEN DOCUMENTAIRE MIS À DISPOSITION SUR LA PLATEFORME NUMÉRIQUE DES ASSISES

ÉLÉMENTS CONTEXTUELS IMPACTANT LE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

listes thématiques non exhaustives et informations disponibles quant au positionnement neuchâtelois

faits-éducatifs | olivier maradan Cernier le 18 décembre 2023

36

5.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

faits-éducatifs | olivier maradan Lancement des Assises de l'école neuchâteloise – le 18 décembre 2023 37

37

AGGIORNAMENTO CANTONALE de la scolarité obligatoire

MISE EN OEUVRE

1. Cadre intercantonal national (CDIP : HarmoS/péd-spéc) et romand (CIIP : PER/MER) contraignant.
2. Structure scolaire actuelle, histoire et traditions, valeurs cantonales, typologies régionales.
3. Évolutions socio-économiques, attentes de la Société et capacités financières publiques.
4. Confirmations, évolutions et approfondissements des priorités socio-éducatives du canton face aux attentes des parents et de la Société.
5. Dynamisme et potentiel d'action et d'évolution du système éducatif cantonal et de ses diverses parties prenantes, selon leurs fonctions et implications respectives.
6. Processus de détermination finale des axes prioritaires et réalistes ; communication et acceptations.

faits-éducatifs | olivier maradan Lancement des Assises de l'école neuchâteloise – le 18 décembre 2023 38

38

Evidences (...ou hypothèses) au moment d'ouvrir les réflexions

- L'harmonisation supracantonale est dans l'intérêt des jeunes et des familles.
- Le modèle aujourd'hui prépondérant et relativement bien établi dans nos pays et cantons est celui de la « geleitete teilautonome Volksschule ».
- Des marges substantielles d'amélioration existent : elles sont d'obédience cantonale et locale. Le « principe de subsidiarité » reste fondamental.
- La vie communautaire de l'établissement scolaire compte énormément, mais le bien-être et la progression de l'élève davantage encore.

faits-éducatifs | olivier maradan Lancement des Assises de l'école neuchâteloise – le 18 décembre 2023 39

39

Tertiaire B (professionnel) Tertiaire A (académique, conformité EHEE/EHEA)

FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE: Diplôme fédéral Brevet fédéral, Diplôme ES, Master Bachelor

HAUTES ÉCOLES: HAUTES ÉCOLES PÉDAGOGIQUES, HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES, UNIVERSITÉS/ EPF, Master Bachelor, Phd/Doctorat Master Bachelor

FORMATION CONTINUE À DES FINS PROFESSIONNELLES: EXAMENS PROFESSIONNELS FÉDÉRAUX, EXAMENS PROFESSIONNELS FÉDÉRAUX SUPÉRIEURS, ÉCOLES SUPÉRIEURES

FORMATION CONTINUE À DES FINS PROFESSIONNELLES: Maturité professionnelle, Maturité spécialisée, Maturité gymnasiale

FORMATION CONTINUE À DES FINS PROFESSIONNELLES: Attestation fédérale de formation professionnelle, Certificat fédéral de capacité, Certificat d'école de culture générale

FORMATION CONTINUE À DES FINS PROFESSIONNELLES: ENTREPRISE, ÉCOLE PROFESSIONNELLE, COURS INTERENTREPRISES, ÉCOLES DE CULTURE GÉNÉRALE, GYMNASES

FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE: OFFRES TRANSITOIRES

ÉCOLE OBLIGATOIRE

Voie ouverte Voie possible

DEGRÉ TERTIAIRE

DEGRÉ SECONDAIRE II

La scolarité obligatoire participe grandement au développement intellectuel et social de l'élève et lui ouvre la voie vers une certification du secondaire II et possiblement du tertiaire A ou B.

faits-éducatifs | olivier maradan Lancement des Assises de l'école neuchâteloise – le 18 décembre 2023 40

40



41



42